



DELIBERATIONS APPROUVEÉS
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LORS DE SA SÉANCE
DU VENDREDI 04 NOVEMBRE À 20H00

N° de la délibération	Objet	Approbation
2022-0044	Décision modificative sur le budget de la commune	Unanimité
2022-0045	Vente de la parcelle cadastrée Section D n°350	10 voix pour et 1 contre
2022-0046	Vente de la parcelle cadastrée Section AD n°21	10 voix pour 1 contre
2022-0047	Demande de subvention du lycée Claude Mercier	Unanimité
2022-0048	Motion de l'AMF sur les finances locales	Unanimité
2022-0049	Renouvellement des foyers de l'éclairage public	Unanimité

Fait à Le Breuil, le 07 novembre 2022

Le Maire,

Jacky PERROT



N° INSEE : 03042	Commune Le Breuil	Exercice 2022
------------------	-------------------	---------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

N°2

DECISION MODIFICATIVE N° 3

20220044

(Vote de crédits)

Date de convocation :	27/10/2022	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	14	Pour :	11
Nombre de membres présents :	10	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11	Abstention :	0

L'an 2022, le 04 novembre, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire et a décidé, de procéder au virement ci-après

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Alain LASSALLE, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, M. Christian CACHARD, M. Alexandre VERNAY.

Procurations : M. Laurent PERRET (pouvoir à M. Jacky PERROT).

Absents : Mme Nathalie JACQUET, M. Patrick DRIFFORD

Excusés :

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Objets : REGULARISATIONS BUDGETAIRES

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	-9,00	1323 (041) : Départements	4 810,98
1313 (041) : Départements	4 810,98		
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	9,00		
	4 810,98		4 810,98

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-5 100,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	4 500,00		
6415 (012) : Indemnité inflation	500,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pe	100,00		
	0,00		
Total Dépenses	4 810,98	Total Recettes	4 810,98

Certifié exécutoire par , Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 07/11/2022 et de la publication le 07/11/2022

A Le Breuil, le 07/11/2022

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire





REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE LE BREUIL

20220045

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 27 octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Alain LASSALLE, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, M. Christian CACHARD, M. Alexandre VERNAY.

Excusé : M. Laurent PERRET (pouvoir à M. Jacky PERROT).

Absents : Mme Nathalie JACQUET, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

3 - VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION D N°350.

Vu la délibération n°2021-048 du conseil municipal de LE BREUIL en date du 17 septembre 2021 demandant le transfert pour motif d'intérêt général des biens, droits et obligations de la section « Bouilleranos » dans le patrimoine de la commune,

Vu l'arrêté préfectoral n°279/2021 en date du 22 novembre 2021,

Vu la demande de Monsieur Didier GARIN de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée Section D n°350 d'une surface de 162 m².

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de céder ladite parcelle à Monsieur Didier GARIN au prix de 0.30 cts le m².

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à 10 voix pour et 1 contre,

- acceptent la vente et valident le prix,
- donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes à venir,

Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Fait à LE BREUIL, le 07 novembre 2022

Le Maire,

Jacky PERROT





**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE LE BREUIL**

20220047

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 27 octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Alain LASSALLE, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, M. Christian CACHARD, M. Alexandre VERNAY.

Excusé : M. Laurent PERRET (pouvoir à M. Jacky PERROT).

Absents : Mme Nathalie JACQUET, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

7 – DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCEE CLAUDE MERCIER.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le lycée Claude Mercier du Mayet de Montagne sollicite une subvention de la part de la commune. Deux élèves de la commune sont scolarisés dans ce lycée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- décident d'attribuer une subvention de 100 €,
- autorisent Monsieur le Maire à signer le mandat à venir.

Fait à LE BREUIL, le 07 novembre 2022

Le Maire,

Jacky PERROT



Pour Extrait Conforme, acte rendu exécutoire compte-tenu de son expédition en Sous-Préfecture et de sa publication le



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE LE BREUIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

20220046

Séance du 04 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 27 octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Alain LASSALLE, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, M. Christian CACHARD, M. Alexandre VERNAY.

Excusé : M. Laurent PERRET (pouvoir à M. Jacky PERROT).

Absents : Mme Nathalie JACQUET, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

4 - VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AD N°21 POUR PARTIE D'UNE SUPERFICIE DE 137 M².

Vu la délibération n°2021-048 du conseil municipal de LE BREUIL en date du 17 septembre 2021 demandant le transfert pour motif d'intérêt général des biens, droits et obligations de la section « Becaine » dans le patrimoine de la commune,

Vu l'arrêté préfectoral n°279/2021 en date du 22 novembre 2021,

Vu la demande de Monsieur BRUN Nicolas et de Madame PERROT Sonia de se porter acquéreurs de la parcelle cadastrée Section AD n°21 pour partie d'une superficie de 137 m².

Madame Isabelle LANOIX, adjointe au Maire propose aux membres du conseil municipal de céder une partie de ladite parcelle (137 m²) à Monsieur BRUN Nicolas et à Madame PERROT Sonia au prix de 0.30 cts le m².

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à 10 voix pour et 1 contre,

- acceptent la vente et valident le prix,
- donnent tous pouvoirs à Madame Isabelle LANOIX, adjointe au Maire pour signer les actes à venir,

Les frais de notaire et de bornage seront à la charge des acquéreurs.

Fait à LE BREUIL, le 07 novembre 2022

L'Adjointe au Maire

Isabelle LANOIX



Pour Extrait Conforme, acte rendu exécutoire compte-tenu de son expédition en Sous-Préfecture et de sa publication le



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE LE BREUIL**

20220048

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 27 octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Alain LASSALLE, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, M. Christian CACHARD, M. Alexandre VERNAY.

Excusé : M. Laurent PERRET (pouvoir à M. Jacky PERROT).

Absents : Mme Nathalie JACQUET, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

8-MOTION SUR LES FINANCES LOCALES.

Le Conseil municipal de la commune de Le Breuil,

Exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

La commune de Le Breuil demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune de Le Breuil soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

Fait à LE BREUIL, le 07 novembre 2022

Le Maire,

Jacky PERROT



Pour Extrait Conforme, acte rendu exécutoire compte-tenu de son expédition en Sous-Préfecture et de sa publication le



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE LE BREUIL

20220049

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 27 octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Alain LASSALLE, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, M. Christian CACHARD, M. Alexandre VERNAY.

Excusé : M. Laurent PERRET (pouvoir à M. Jacky PERROT).

Absents : Mme Nathalie JACQUET, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

9 -RENOUVELLEMENT DES FOYERS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une estimation du coût des travaux pour le renouvellement des foyers d'éclairage public a été conduite par le SDE03. Le coût des travaux est estimé à 47 000 €, le plan de financement est établi comme suit :

Estimation du coût des travaux : 47 000€

Part SDE 03 : 34 300 €

Part communale : 12 700 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal valide à l'unanimité l'estimation du SDE 03 avec un étalement du paiement des contributions sur 5 ans.

Fait à LE BREUIL, le 07 novembre 2022

Le Maire,

Jacky PERROT

Pour Extrait Conforme: acte rendu exécutoire compte-tenu de son expédition en Sous-Préfecture et de sa publication le

